



Boulevard Voltaire

[HTTP://WWW.BVOLTAIRE.FR](http://www.bvoltaire.fr)

Le désastreux bilan des "Taubira" britanniques

Xavier Raufer - octobre 2013

D'abord ceci : la Grande-Bretagne n'est pas un sinistre goulag, mais la "Mère des démocraties" et un impeccable Etat de droit. Ensuite, nous vivons en Europe et dans la mondialisation : tout phénomène social majeur, affectant un pays voisin et ami, devrait attirer l'attention et susciter les commentaires.

Or le gouvernement et les médias aux ordres camouflent l'accablant fait suivant : de 2006 à 2012, la Grande-Bretagne a fait du Taubira pur sucre, vidé ses prisons et recouru à ces peines alternatives même dont Mme Taubira et ses gourous vantent obstinément la magistrale efficacité. Mais six ans plus tard, l'échec est tel que, du ministre de la Justice à la Chambre des communes, travaillistes inclus, tous dénoncent le scandale et exigent le retour d'un politique pénale ferme, comme d'incarcération réelles et subies.

Le Taubira britannique, c'est le député David Hanson qui en 2008, déclare "La prison n'est pas la meilleure solution ... Des peines alternatives diminueraient le risque de récidive et donc, la criminalité" - la vulgate habituelle de la "culture de l'excuse", serinée par les idéologues entourant Mme Taubira.

Dès 2007, application brutale de la doctrine : dès lors, sur environ un demi-million de malfaiteurs condamné (Angleterre + Pays de Galles) pour violences, crimes sexuels, cambriolages, vols à main armée, vols, trafics de stupéfiants, etc., seuls 40 000 sont incarcérés, les autres libérés moyennant une peine alternative ("community sentencing"). Sur 168 000 primo-condamnés, 95,7 % échappent ainsi à la prison. Seuls 20% des auteurs de vols à main armée et de vols avec violence sont incarcérés.

Or récemment, l'ONG "Centre for Crime Prevention" fait déclassifier les

chiffres pertinents du ministère britannique de la Justice : ce qu'ils révèlent est accablant. Le "Community sentencing" échoue complètement à protéger les citoyens britanniques et à prévenir la récidive des criminels - son objet même.

- 35 % des adultes condamnés à une peine alternative récidivent l'année même de leur condamnation. De 2007 à 2012, 123 675 infractions sont ainsi commises par 37 833 malfaiteurs, peu après leur condamnation. Des délits, voire des crimes, bien sûr été évités si leurs auteurs étaient incarcérés, au lieu de rôder dans les rues avec, au pire, un vague bracelet à la cheville.

- Preuve de l'échec, les condamnés "alternatifs" finissent quand même le plus souvent en prison : 76% des 107 688 malfaiteurs incarcérés en 2011 et 2012 avaient précédemment "subi" un "community sentencing" et les deux-tiers de ceux-ci, au moins deux de ces pseudo-condamnations.

Cela, Mme Taubira et ses thuriféraires médiatiques nous le cachent.

Est-ce normal ? Est-ce honnête ? //